

# **ORES Assets**

**Assemblée générale du 18 juin 2020**

**Documentation relative au point**

**Rapport annuel**

## Rapport annuel 2019

Conformément au Code des sociétés et associations et aux dispositions statutaires<sup>1</sup>, le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale des activités de l'exercice précédent et de la politique suivie en matière d'investissements réalisés.

Ce rapport d'activité est complété par :

- le rapport de gestion d'ORES Assets ;
- les comptes annuels comprenant,
  - la liste des adjudicataires des marchés publics passés en 2019 ;
  - les rapports du réviseur aux comptes ;
  - l'affectation du résultat de l'exercice
- et le rapport de rémunération consolidé d'ORES Assets et ORES sc – adoptés en séance du 25 mars 2020 - fera partie intégrante de la brochure annuelle conformément au prescrit de l'article L6421-1 du CDLD.

L'ensemble de ces documents est repris dans le rapport annuel d'ORES Assets accessible sur le site internet d'ORES Assets à l'adresse suivante : [www.oresassets.be](http://www.oresassets.be) (Publications/Rapports annuels)

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

---

<sup>1</sup> Article 17.4 des statuts